

Paris, le 25 SEP. 2017

DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES DE L'AP-HP

2, Rue Saint-Martin
75184 PARIS CEDEX 04

NOTE

À l'attention de

Mesdames et Messieurs

les directeurs des ressources humaines des groupes hospitaliers,
des hôpitaux, des pôles d'intérêt commun et du siège

LE DIRECTEUR

Téléphone : 01 40 27 45 38
Secrétariat : 01 40 27 45 15
Télécopie : 01 40 27 45 61

Objet : Consignes concernant les agents dont le retour de congés bonifiés a dû être décalé suite à l'ouragan Maria

Suite au passage de l'ouragan Maria à proximité de la Guadeloupe, de la Martinique et de leurs dépendances, certains de vos agents ont dû voir leur date de retour de congés bonifiés décalés.

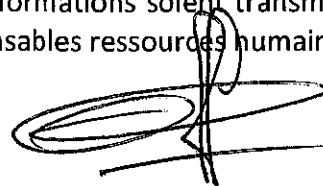
En ce sens et pour ces agents, une autorisation d'absence est accordée jusqu'au dimanche 24/09/2017 inclus. Ces autorisations d'absences devront être traduites dans Gestime par le biais de la saisie du code (DI) « divers » afin que lesdits agents ne soient ni pénalisés en terme de congés, ni en termes de rémunération.

Toute absence à compter du lundi 25/09/2017, sera par contre comptabilisée dans Gestime et des jours types RTT, CET et/ou AR devront être posés le cas échéant.

Concernant la majoration pour vie chère, cette dernière devra être octroyée pour lesdits agents jusqu'à la veille de leur embarquement pour la Métropole, et ce quand bien même leur date de retour a dû être décalée.

L'ensemble de ces dispositions ne pourront s'appliquer que si les agents concernés vous apportent la preuve que leur retour a dû être décalé (ex : justificatif de la compagnie aérienne).

Vous veillerez à ce que ces informations soient transmises à l'ensemble de vos gestionnaires et responsables ressources humaines.



Gérard COTELLON

N/Réf. : D2017- 4368
V/Réf. :

Dossier suivi par :
Eric CHOLLET
Chef du département de la gestion
des personnels